



adasea 32

Les Zones Humides de l'Astarac



Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers

Bulletin d'information n°4

Décembre 2016



« Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles jouent un rôle essentiel dans la régulation de la qualité et la quantité d'eau sur des territoires fortement impactés par les activités humaines. Le SDAGE*, fil conducteur de l'activité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, met l'accent sur la préservation de ces milieux à fort enjeux environnementaux. La protection, l'entretien et la restauration de ces milieux constituent donc une des orientations fortes du Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (2013-2018). Les acteurs locaux sont essentiels à la mise en œuvre de cette politique.

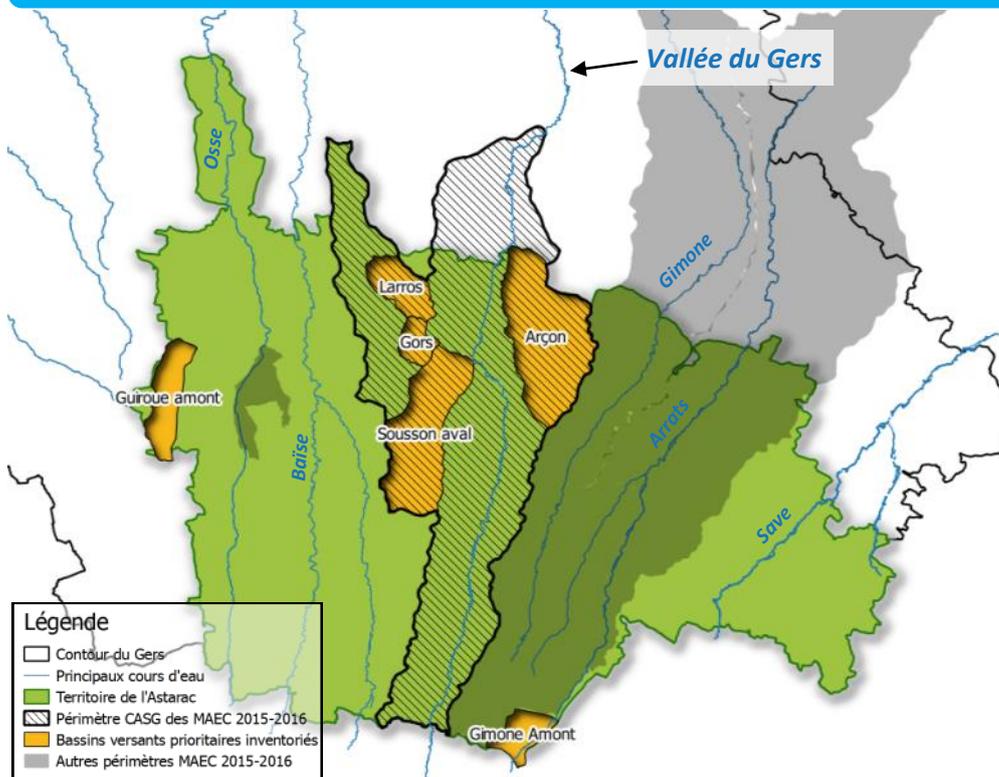
C'est pourquoi, l'ADASEA du Gers (CATZH sur le département) est un acteur de proximité privilégié pour animer, sensibiliser et accompagner les gestionnaires de ces milieux à très haute valeur environnementale. Le département du Gers totalise 8% de masses d'eau en

bon état écologique vis-à-vis de la directive cadre européenne sur l'eau. Les actions de reconquête du bon état écologique portent à la fois sur le cours d'eau, ses annexes que sont les zones humides et son bassin versant. L'action de l'ADASEA sur les zones humides, à travers la CATZH, contribue à l'amélioration de l'état écologique des milieux aquatiques ».

SDAGE* : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Chloé BLANC et Sarah BRIAND, chargées d'intervention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Bilan des actions 2015-2016 : Territoire de l'Astarac



- **Un réseau de 228 gestionnaires** de zones humides qui bénéficient de conseils de gestion et du suivi de leur site.
- **524 mares, 19 étangs, et 75 ha de prairies humides ou inondables** ont bénéficié de la CATZH à ce jour.
- **214 exploitants ont engagé des MAEC** en 2015-2016 dont 38 exploitants sur le territoire «Coteaux de l'Astarac et du Gers» (CASG).
- **6 bassins versants prioritaires** ont fait l'objet du diagnostic de leur réseau de zones humides.
- **Une convention de partenariat** a été signée avec le syndicat de rivière de la Baïse (SABA).
- **Un inventaire** des prairies inondables de la **vallée du Gers** a été réalisé en 2016.

En 2017, la zone d'intervention de la CATZH 32 évolue pour couvrir **les bassins versants des rivières Gers, Osse et Baïse amont**.

Des inventaires de zones humides vont être menés et la coordination avec les syndicats de rivière renforcée sur ces nouveaux territoires.

La Fête des mares dans l'Astarac en 2016



Le dimanche 5 juin, à Lasseran, la CATZH et l'association Nature Midi-Pyrénées (NMP) ont proposé une réunion d'échange sur le thème « **Mares d'abreuvement : usage et biodiversité** ».



En première partie, un diaporama a été présenté à la Maison de la laïcité sur l'écologie des mares et leurs rôles environnementaux. Les problématiques de gestion des mares d'abreuvement ont été abordées avec l'exemple de M. Barbé, éleveur de la commune qui a restauré plusieurs mares et les a aménagées avec des systèmes d'abreuvement. Ce projet a été accompagné par la CATZH et a bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau. Il permet de **concilier l'usage et la préservation du milieu**.

Deux mares de l'exploitation ont ensuite été visitées. La faune et la flore ont été observées pour le plaisir des petits et des grands (insectes aquatiques, larves d'Amphibiens, Odonates ...).

25 personnes ont participé à cette réunion riche en échanges entre un public naturaliste (bénévoles de NMP) et des gestionnaires du réseau de la CATZH (agriculteurs et particuliers).

« Les zones humides et l'élevage dans les coteaux de l'Astarac »

Le 6 février 2014 à Gaujan, 12 personnes ont participé à une rencontre technique organisée à l'occasion de la **Journée Mondiale des Zones Humides** sur le thème « **Zones humides et agriculture : cultivons le partenariat** ».

Dans les coteaux de l'Astarac, **le maintien des mares et des prairies humides est étroitement lié à l'activité d'élevage** qui utilise et entretient ces milieux. Joël Abadie, technicien de la Maison de l'Élevage, est intervenu sur **la situation et l'évolution de l'élevage dans le département**. Malgré les difficultés rencontrées par les éleveurs en zones de coteaux secs, il a dressé des pistes encourageantes sur les marges de progrès qu'il reste à glaner en matière technique et économique afin d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage.

Thanh-Chi Nguyen, animatrice de la CATZH a présenté le projet monté avec M. Bouas, éleveur à Monties, pour **restaurer et aménager plusieurs mares d'abreuvement avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau**.



De nouveaux chantiers de restauration de mares

La CATZH accompagne les **projets de restauration de zones humides** : cahier des charges des travaux, montage d'un dossier de demande d'aide et suivi du chantier. Les aides de l'Agence de l'Eau interviennent à hauteur de **60% pour les particuliers et de 75% pour les agriculteurs** avec le cofinancement de l'Europe (Fonds FEADER).

Entre 2014 et 2016, **25 mares ont été restaurées chez 9 gestionnaires** avec l'aide des financeurs. Total: 20 977€ d'aides.

La majorité des projets concernent des **mares d'abreuvement** avec accès direct du bétail qui a pour effet de dégrader les berges et la qualité de l'eau. Les travaux consistent à mettre les mares en défens et à installer des systèmes d'abreuvement adaptés.

Abreuvoirs mis en place depuis 2014:

- **9 bassins gravitaires,**
- **7 pompes à museau,**
- **4 descentes aménagées,**
- **1 pompe solaire.**



Les bassins versants prioritaires, qu'ès aquò?

En 2014-2015, la CATZH a mené un diagnostic des zones humides sur 15 bassins versants prioritaires. Ces bassins versants ont soit un objectif d'atteinte de bon état des eaux fixé pour 2015 dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), soit un enjeu particulier (eau potable, inondations).

6 bassins versants prioritaires dans l'Astarac

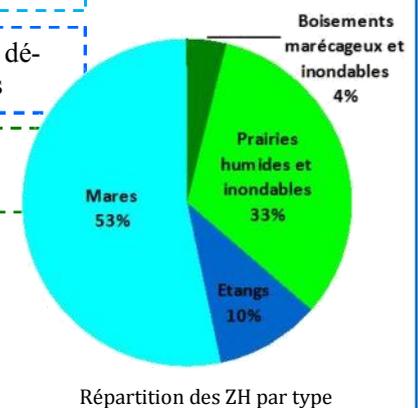
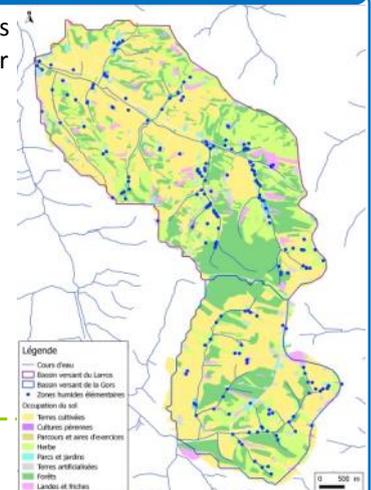
Ils concernent les cours d'eau suivants : l'Arçon, le Sousson aval, le Larros, la Guiroue amont, le Gors et la Gimone en aval de la retenue.

Objectif des diagnostics de Bassin Versant (BV)

Améliorer la connaissance du réseau de zones humides (caractérisation, état de conservation, enjeux), permettant ensuite de cibler les interventions de la CATZH.

Etapes de réalisation

- 1 Identification des zones humides potentielles :**
Repérage, synthèse des données existantes, cartographie sur l'occupation du sol
- 2 Echanges avec les communes et prospections terrain :**
Rencontres avec les élus, vérification terrain, caractérisation des milieux
- 3 Analyse des zones humides élémentaires :** Analyse globale du BV, cartographie, détermination des zones prioritaires, déclinaison des actions et des outils mobilisables
- 4 Réunion de restitution des études par bassin versant :**
Présentation aux élus, aux partenaires et aux agriculteurs concernés



Résultats

6 bassins versants prioritaires représentant une zone d'étude de 22 000 ha

2% de la surface est couverte par des zones humides

1 011 zones humides vues sur le terrain pour une surface de 687 ha

45 participants aux réunions de restitution

Le compte-rendu des réunions est disponible sur www.adasea32.fr/documentations-catzh

Les campagnes MAEC 2015 et 2016

En 2015 et 2016, l'ADASEA du Gers a élaboré et déposé 9 PAEC (Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques) en réponse à l'appel à projet lancé par la région Midi-Pyrénées. Les PAEC permettent de proposer aux agriculteurs des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC). L'objectif est d'inciter et de soutenir les pratiques agricoles favorables à l'environnement. En contrepartie du respect d'un cahier des charges, les agriculteurs reçoivent une aide financière pendant la durée du contrat (5 ans).

Le territoire « Coteaux de l'Astarac et du Gers » (CASG) a fait l'objet d'un PAEC répondant à de multiples enjeux:

- préservation et réhabilitation des zones humides et inondables
- préservation des habitats de la Cistude d'Europe
- préservation des prairies humides à Jacinthe Romaine
- préservation des habitats des plantes Messicoles

En prenant en considération les différents enjeux, les MAEC permettent une gestion optimale des milieux en adaptant certaines pratiques :

- suppression de la fertilisation
- retard de fauche à différentes dates (le 1 juin ou le 15 juin)
- gestion du pacage avec un chargement à l'hectare limité
- etc...

Bilan 2015-2016 pour les CASG

38 exploitations engagées

123 769€ d'aide annuelle

- Conversion de terres arables en prairies: **31 ha**
- Gestion extensive des prairies humides/inondables : **170 ha**
- Mesure en faveur des plantes messicoles : **4,22 ha**
- Entretien de fossés : **1 535 m**
- Entretien de mares et d'étangs : **3 points d'eau**
- Mesure système herbager pastoral : **425,62 ha**



ZOOM SUR : Les prairies inondables de la rivière du Gers

De mars à septembre 2016, Chloé Barrand, étudiante ingénieure de l'Institut Polytechnique de Beauvais a travaillé sur la **valorisation agro-écologique des prairies inondables de la rivière Gers et de ses affluents principaux**. Ce travail avait plusieurs objectifs :

- Localiser les **surfaces de zones humides** pour pouvoir identifier les surfaces d'habitats remarquables et prioritaires,
- Localiser les **cortèges floristiques composés d'espèces patrimoniales rares et protégées**, telles que la Jacinthe romaine,
- Etablir s'il existe une **relation entre la valeur écologique et la valeur économique** des prairies pour pouvoir les valoriser auprès des acteurs concernés par leur préservation,
- Acquérir une **bonne connaissance** des prairies inondables afin de construire un programme d'actions.



Jacinthe romaine

Ainsi, **450 prairies** représentant près de **700 ha**, ont été cartographiées et visitées de Sarrac-Magnoac à Layrac. Grâce à cette cartographie complète, à des relevés floristiques et à des enquêtes concernant les pratiques des gestionnaires, un projet de préservation de ces prairies peut démarrer.



Prairie inondable du Gers

En 2017, le bassin versant du Gers devient un nouveau territoire d'intervention de la CATZH avec :

- un **programme d'actions ciblant les prairies inondables** en partenariat avec les syndicats de rivière et le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées,
- un **nouveau PAEC 2017-18** dont la candidature va être examinée par la Région,
- le **Concours des Prairies Fleuries** organisé par l'ADASEA 32 qui portera en 2017 sur la vallée du Gers.

Et aussi...



Permanence à la mairie de Simorre le premier jeudi de chaque mois de 9h à 12h



NOUVEAU: Une fiche technique sur la création de mares

Pourquoi créer une mare?

Où creuser? Comment faire les travaux?

Comment aménager, végétaliser la mare?

Retrouvez cette nouvelle fiche sur notre site internet ou demandez-la à vos conseillers CATZH !

Tous les documents techniques réalisés par la CATZH sont en téléchargement libre sur le site internet de l'ADASEA : www.adasea32.fr

Un sujet vous intéresse ? Nous préparons régulièrement des formations gratuites et des fiches techniques. Faites nous part de vos attentes !

A venir

- **Dimanche 19 février 2017 : Journée Mondiale des Zones Humides** à Nougroulet avec un exemple de restauration d'un champ d'expansion de crues.
- **Printemps 2017: Concours des Prairies Fleuries** sur la vallée du Gers. **Appel aux candidats! Renseignements, inscriptions : contactez-nous.**



Retrouvez toutes nos dates dans la gazette mensuelle de l'ADASEA 32, inscrivez-vous sur notre site internet !!!

Pour bénéficier des accompagnements proposés, devenez adhérent de la CATZH 32. Ces services sont gratuits grâce à l'appui de nos financeurs.*

* Agence de l'Eau Adour Garonne, Fonds Européens FEDER, Région Occitanie

Contact :
Thanh-Chi NGUYEN
Guillaume SANCERRY

ADASEA DU GERS
CATZH Gers

Maison de l'Agriculture
Route de Mirande – BP 70161
32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.79.50

a032@adasea.net - www.adasea32.fr

Lettre réalisée par l'ADASEA du Gers avec le concours financier de :

